



Quelles contre-indications ?

En l'absence d'étude le traitement laser est contre-indiqué pendant la grossesse.

Certaines pigmentations ne peuvent pas être traitées par laser : grains de beauté, masque de grossesse, taches diagnostiquées malignes et pigmentations inflammatoires. Les tatouages professionnels aux couleurs acryliques ou contenant des pigments de fer ne répondent pas au traitement laser.

Docteur Philippe MEUNIER



7, rue de Laborde
75008 PARIS
dr.meunier@wanadoo.fr
Tél : 01 42 65 05 07



Docteur Philippe MEUNIER

Dermatologue

Traitement des lésions pigmentaires et tatouages

Certaines lésions pigmentaires dues aux expositions solaires répétées (photovieillissement) sont accessibles au traitement par laser : lentigos (taches brunes présentes sur le visage, le décolleté et le dos des mains) ainsi que les taches « café au lait ».

Le tatouage, dessin incrusté de façon permanente dans la peau, est réalisé par injection d'encre ou de pigments que l'organisme s'avère incapable de digérer. Son caractère définitif peut occasionner une gêne pour la vie sociale lorsqu'il siège sur une partie découverte.

Le laser ND Yag Q-switched permet de supprimer taches et tatouages sans cicatrice. Les lumières intenses pulsées peuvent aussi être utilisées pour les taches superficielles.



Quel est le principe du traitement ?

Le rayon laser par action sélective, produit une fragmentation du pigment ou de l'encre qui permet leur élimination en respectant la peau environnante.

Ce traitement nécessite une ou plusieurs séances (1 ou 2 pour des lentigos solaires ou séniles, parfois plus pour des taches « café-au-lait »).

Pour les tatouages le nombre de séances variera en fonction de la densité du pigment, de sa profondeur (de 2 à 5 pour un tatouage amateur, jusqu'à 10 pour un tatouage professionnel, de 2 ou 3 pour un tatouage rituel ou accidentel), de son étendue et des couleurs utilisées.



Quels bénéfices ?

L'éclaircissement de la tache ou du tatouage se fait progressivement pour aboutir à une disparition du pigment ou de l'encre sans cicatrice et sans dépigmentation de la peau. C'est à l'heure actuelle le traitement le plus performant.

Comment se déroule le traitement ?

Avant la séance :

Il est recommandé d'éviter les expositions solaires et les applications d'autobronzant.

La séance :

Le laser est appliqué une fraction de seconde sur chaque tache.

Les impacts lasers sont désagréables mais pas douloureux. Chez les sujets les plus sensibles, l'utilisation préalable d'une crème anesthésiante est possible.

Dans les cas où plusieurs séances sont nécessaires un délai intermédiaire de 6 à 8 semaines devra être respecté.

Les suites :

La tache brune blanchit immédiatement puis fonce et formera une fine croûte qui disparaîtra en une semaine. La peau traitée apparaît alors rosée, il faudra la protéger du soleil jusqu'à réapparition de la couleur normale de la peau.

Sur le tatouage traité un blanchiment de la peau et/ou un léger saignement punctiforme apparaissent immédiatement. Quelques heures après se forment des croûtelles qui disparaissent en 10 à 15 jours. Une protection solaire stricte est recommandée jusqu'à cicatrisation complète.